

Documents candidat

Initié par :



Animé par :



Le 4bis-Info Jeunes
4bis Cours des Alliés
35000 RENNES
02 99 31 47 48



Le Fonds Rennais d'Initiatives Jeunes (FRIJ) est un dispositif de soutien aux projets jeunes initié par la Ville de Rennes et animé par l'association le 4bis-Info Jeunes, qui a pour objectif de susciter, soutenir, développer et faire connaître l'esprit d'initiative des jeunes de 15 à 25 ans.

Titre de votre projet

Correspondant ou correspondante
du projet

Prénom et Nom :

Date de naissance :

Adresse :

Contact mail :

Téléphone :

Situation scolaire ou professionnelle :

Votre dossier

Titre de votre projet :

Dans quel(s) domaine(s) s'inscrit votre projet ?

(Arts/Culture, Environnement, Voyage,
Solidarité, International, Action sociale...)

En quelques mots, de quoi s'agit-il ? (quoi, où et quand)

Total des dépenses du projet :

Montant demandé au FRIJ :

✱ Les membres de l'équipe

Prénom				
Nom				
Date de naissance				
Adresse				
Téléphone				
Situation scolaire ou professionnelle				

✱ Partie réservée au suivi du dossier

Date de dépôt du dossier :

N° du dossier :

Décision du jury :

Date :

Motif :

Votre dossier

* Le projet

Ce dossier permet de résumer votre projet, n'hésitez pas à insérer un dossier plus complet ou tous documents complémentaires qui permettront au jury de se faire une idée plus précise de votre action.

En quoi consiste votre projet ?

Comment est né votre projet ?

Quels résultats en attendez-vous ?

À qui s'adresse-t-il ?

Quels moyens sont mobilisés pour votre projet?
(Techniques / Humains / Matériels / etc...)

Comment comptez-vous communiquer sur votre projet à la population rennaise ?
(réseaux sociaux, affiches, etc...)

Comment comptez-vous restituer votre projet, une fois terminé, à la population rennaise ?
(ateliers, projections, vernissages...)

* Budget

Le budget d'un projet est primordial. Il doit être réfléchi, cohérent et surtout équilibré. Les dépenses de votre projet doivent être égales aux recettes. Le budget ci-dessous est présenté à titre d'exemple. Nous vous conseillons de vous en inspirer et de l'insérer sur papier libre dans le dossier.

Dépenses prévues		Recettes prévues	
- Achats - Locations (matériel...) - Déplacements - Assurances - Communication - Restitution du projet - Autres (précisez)		- Apport personnel - Autres apports (précisez) - Bourse demandée (800 € maximum)	
TOTAL des dépenses	€	TOTAL des recettes	€

Votre dossier

* Soutien et accompagnement

Avec qui avez-vous préparé le projet ?
(en dehors de votre équipe)

Prénom et nom

Prénom et nom

Structure

Téléphone

mail

Adresse professionnelle

À quel niveau vous a-t-on aidé ?

* Déclaration sur l'honneur

(à remplir par le·a correspondant·e du projet en laissant le montant en blanc)

Je soussigné·e,

- certifie avoir pris connaissance et accepté le règlement des bourses,
- déclare être bénéficiaire d'une bourse de la Ville de Rennes,
pour un montant de euros, en vue de réaliser le projet suivant :

Je déclare utiliser la bourse uniquement pour la réalisation du projet présenté au jury
et je m'engage à :

- apporter le plus grand soin à la communication publique de ce projet et mentionner le soutien du FRIJ,
- restituer les sommes perçues pour le cas où le projet ne pourrait être réalisé,
- participer au temps de restitution publique qui sera proposé.

Fait à le

Signature :

Fait à le

Signature :

Fait à le

Signature :

Fait à le

Signature :



Conseils pour préparer son dossier



- 1 Le dossier que vous allez remplir est très important !**
Le jury examine votre projet principalement sur celui-ci.
Vos motivations et vos intentions doivent être les plus précises possibles.
Il est donc nécessaire de prendre le temps de le préparer et de le rédiger... ensemble (si vous présentez un dossier d'équipe). Ce dossier doit être impérativement rempli même si vous y insérez un dossier plus complet ou des documents complémentaires.

- 2 Le titre de votre projet doit mettre en valeur soit vos motivations, soit le thème que vous allez développer...**
Il sera complété par deux lignes d'explications.

- 3 La page 2 de votre dossier est très importante.**
 - Vous devez y préciser en quoi consiste précisément votre projet, c'est-à-dire ce que vous allez faire et comment.
 - Vous devrez aussi dire pourquoi vous souhaitez réaliser ce projet : comment vous est venue l'idée ? Quelles sont vos motivations ? Quels sont vos objectifs ? Éventuellement, comment vous avez constitué votre équipe ? Et dire ce que vous attendez de ce projet.
 - Vous pourrez par exemple expliquer ce que vous allez faire pour faire connaître votre projet.
 - Sachez que le jury juge la motivation et la méthodologie de projet plutôt que l'artistique qui est subjectif !

NB : Si vous n'avez pas assez de place pour répondre aux questions de la page 2, vous pouvez rajouter une page. Vous pourrez donner des explications complémentaires lorsque le jury vous recevra mais il est nécessaire que le dossier écrit dise précisément ce que vous voulez faire et comment vous comptez vous y prendre.



Conseils pour préparer son dossier

4 Budget

Il vous faut établir un budget qui prévoit l'ensemble des dépenses que vous envisagez. Attention, c'est souvent sur le sérieux du budget qu'on juge du sérieux du projet et de sa préparation.

- Vous devez demander des devis si vous ne connaissez pas les prix (pour une location de matériel par exemple) et surtout veiller à ne rien oublier dans les dépenses à prévoir : le jury ne vous donnera pas de bourse s'il voit qu'une dépense prévisible ne figure pas dans votre budget.
- La somme que vous demandez ne doit pas dépasser le maximum prévu dans le règlement, mais peut être inférieure (demandez uniquement ce dont vous avez réellement besoin).

Attention les recettes doivent être toujours égales aux dépenses.

5 Soutien et accompagnement

Vous pouvez citer celles et ceux qui vous ont aidé à préparer le projet (technique, organisation, budget...). Il s'agit d'indications importantes pour le jury qui peut y voir le sérieux de votre préparation.

6 Derniers conseils

La dernière page du dossier doit être obligatoirement remplie sans quoi la bourse ne peut vous être attribuée.

7 Délais

Respectez bien les délais et la date de dépôt du dossier.



Vous cherchez des informations, de la documentation, vous avez besoin de conseils pour élaborer votre projet ? L'équipe du 4bis – Info Jeunes se tient à votre disposition :
4 bis, cours des Alliés 35000 Rennes Tél. 02 99 31 47 48 Contact : citoyennete@le4bis-ij.com

Règlement du Fonds Rennais d'Initiatives Jeunes (FRIJ)

Article 1 – Objet

Le FRIJ est un dispositif initié par la Ville Rennes et animé par l'association le 4bis – Info Jeunes et a pour objectif d'encourager, soutenir et promouvoir les initiatives de jeunes rennais, individuelles ou collectives dans tous les domaines (culturel, social, sportif, artistique, économique, scientifique, humanitaire...).

Sur ces thématiques sont exclus les projets dont la réalisation est terminée, les projets déjà financés par la Ville de Rennes, les projets menés dans le cadre des études, de stage, de formation, de recherche, de vacances et de loisirs sans dimension de projet. Sont également exclus les projets de consommation et de participation à des activités qui ne sont pas à l'initiative des jeunes (festivals, compétitions...). Sont enfin exclus les projets portés par des associations à l'exception des associations nouvellement créées ou des associations étudiantes dont le renouvellement du bureau est annuel.

L'aide peut être de 200 à 800 € maximum par projet. Sur la thématique "Mobilité Internationale" sont exclus les projets humanitaires, échanges scolaires, les missions d'enseignement, les missions d'études et les stages professionnels.

Article 2 – Conditions

Les jeunes doivent être âgés de 15 à 25 ans inclus (la date retenue pour la limite d'âge est la date de dépôt des dossiers). Le projet doit être à l'initiative des candidats et candidates.

La personne qui porte le projet (correspondant du projet) doit impérativement habiter à Rennes.

Vous devez d'ailleurs fournir justificatifs d'âge et de domicile pour chaque membre de votre groupe. Dans le cas de groupes, la moitié au moins des candidats et candidates doivent habiter à Rennes. Les noms et coordonnées de chaque personne qui candidate devront également figurer sur le dossier. La personne référente du projet signera l'engagement sur l'honneur, à réception éventuelle de la bourse.

L'attribution d'une bourse est soumise à la présentation d'un dossier conforme dans les délais qui seront communiqués par voie de presse et autres moyens d'information.

Les projets doivent être démarrés dans les 6 mois qui suivent la décision du jury et être réalisés dans un délai maximum de 18 mois.

Article 3 : Attribution

Le jury désignera les lauréats et lauréates, après examen du dossier et entretien avec les candidats et candidates. La personne qui candidate peut demander assistance et conseil à une personne compétente sur les méthodologies ou sujets abordés et consulter, le cas échéant, des personnes ressources. Les décisions du jury sont sans appel. Elles sont notifiées au correspondant ou à la correspondante du projet. Le jury peut renvoyer sa décision à une session ultérieure.

Un projet bénéficiant d'une bourse FRIJ ne pourra prétendre à une autre aide financière de la part de la Ville de Rennes.

À l'inverse, un projet déjà financé par la Ville de Rennes ne pourra prétendre à cette bourse.

Une même personne ne peut, sauf exception motivée, participer à deux projets financés la même année. Les bénéficiaires de bourses FRIJ s'engagent à restituer publiquement leur projet, soit au 4bis soit dans tout autre lieu public de la ville de Rennes.

Article 4 – Versement

Les bourses seront versées habituellement en deux fois : pendant la réalisation sur présentation de devis ou factures (soit 80% en 1 ou 2 fois).

Le dernier versement (20%) sera effectué, sauf accord particulier, après restitution du projet.

Article 5 – Promotion, diffusion, communication

Le jury attachera une attention particulière à la manière dont est prévue la communication publique du projet. Cette communication doit être prévue au budget. Par ailleurs, les personnes qui candidatent acceptent que la Ville de Rennes rende compte de leur action au cours et à la fin de la réalisation. Elles s'engagent de leur côté à faire mention du soutien du FRIJ, réservent une visibilité aux logos des partenaires du dispositif sur les supports de communication qu'elle éditent et invitent la Ville de Rennes à la restitution de leurs projets (logos et contacts à demander au 4bis-Info Jeunes).

Article 6 – Responsabilité

La Ville de Rennes et le 4bis – Info Jeunes, les jurys et les partenaires ne sont en aucun cas responsables des conditions dans lesquelles le projet est réalisé. Il revient aux candidats et candidates de prendre les dispositions réglementaires et contracter, le cas échéant, les assurances nécessaires. Une déclaration sur l'honneur concernant l'utilisation des sommes attribuées est signée. Pour les personnes mineures, une autorisation est signée par les parents. Les signataires s'engagent à restituer les sommes perçues dans le cas où le projet lauréat n'est pas réalisé.

Article 7 : Dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être déposés, avant la date limite fixée, au 4bis – Info Jeunes qui assure – par convention avec la Ville de Rennes – l'animation et la gestion du Fonds Rennais d'Initiatives Jeunes.

Dates de dépôt des dossiers :

Se renseigner au 4bis